

DÉCISION DU MAIRE N°DM 2026-15

CONTRATS D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION VERNEUIL'S BAND POUR ASSURER L'ANIMATION MUSICALE LORS DES CEREMONIES DU 8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2026

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260320_06 du 20 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la proposition de l'association Verneuil's Band d'assurer l'animation musicale lors des cérémonies du 8 mai 2026 et du 11 novembre 2026.

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer avec l'association Verneuil's Band, sise Mairie – 16 rue Jean-Jaurès à Verneuil l'Étang (77390), les contrats d'engagement afin d'assurer l'animation musicale à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2026 dont le montant du cachet est fixé à 300 euros et de la cérémonie du 11 novembre 2026 dont le montant du cachet est fixé à 300 euros.

Article 2 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 10 avril 2026.



**Le Maire,
Patrick ROSSILLI**